

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 juillet 2020

LES CÉSAR RÉNOVÉS EN PROFONDEUR

Les nouveaux statuts des César ont été adoptés au CNC ce jeudi 9 juillet 2020.

Ils permettent de réformer en profondeur la composition et la gouvernance de l'Association qui organise les César.

Avant le début du mois de septembre, tous les membres votants de l'Académie des César (au nombre de 4 313 à ce jour) vont pouvoir faire acte de candidature et voter pour désigner leurs 170 représentants, répartis sur 21 branches professionnelles, au sein de la nouvelle Assemblée Générale de l'Association.

C'est cette Assemblée Générale renouvelée (élue pour 4 ans) qui élira alors, pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois, le nouveau Conseil d'Administration de l'Association, ainsi qu'un tandem Femme/Homme pour la Présidence.

Ces nouveaux statuts vont permettre de réaliser la parité intégrale au niveau des membres élus de l'AG, du CA, du Bureau et de la Présidence de l'Association.

Dès que cette nouvelle gouvernance élue prendra ses fonctions, elle devra au plus vite revoir les règles d'appartenance à l'Académie pour atteindre une plus grande parité, diversité et représentativité parmi les votants, en augmenter le nombre, et prendre toutes les décisions nécessaires pour organiser l'édition 2021 des César.

Les César tiennent tout particulièrement à remercier le CNC pour son travail de médiation et notamment les différentes concertations qu'il a entreprises depuis le mois de mars, qui ont aidé les César à aboutir à cette réforme ambitieuse.

Les nouveaux statuts de l'Académie des César sont disponibles sur son site à l'adresse suivante :
academie-cinema.org

CONTACT PRESSE

Académie des Arts et Techniques du Cinéma

Tél. 01 53 64 05 25

presse@academie-cinema.org